

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2022 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MATAGAMI

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, M. Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Matagami a adopté le règlement portant le numéro 380-2022;

QUE le règlement 380-2022, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, énonce et prévoit :

- d'accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- d'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

QUE le nouveau règlement remplacera le règlement 367-2018 concernant le même sujet;

QUE ce règlement entre en vigueur le 9 février 2022, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à [www.matagami.com](http://www.matagami.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

**DONNÉ à Matagami, ce neuvième jour de février de l'année deux mille vingt-deux.**

---

Pierre Deslauriers, OMA, greffier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Deslauriers, greffier de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la municipalité et sur le site Internet [www.matagami.com](http://www.matagami.com) le 9 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 février 2022.

---

Pierre Deslauriers, OMA, greffier